



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal n° 2

Réunion du : **Lundi 18 Octobre 2021**

Président de séance : **M. Jean Paul RUIZ**

Présents : **MM. Jean Pierre FRANCESCHINI – Joseph SALUZZO**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)





ORDRE DU JOUR

- Tirage au sort des Cadrages des Coupes du Var Jeunes U19, U18, U17, U16, U15 et U14

CADRAGE COUPE DU VAR JEUNES

Tirage effectué par Mme Isabelle EHRHART (Secrétaire Administrative) en présence des membres de la Commission et de Mme Béatrice MONNIER (Commission des Statuts et Règlements et Comité de Direction), M. Jean Louis NOZZI (Commission des Statuts et Règlements) et M. André VITIELLO (Secrétaire Général).

RAPPEL : La Coupe du Var est prioritaire au championnat.

CADRAGE U19

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

GARDIA CLUNB / JS MOURILLON

SIX FOURS LE BRUSC / SC TOULON

OLLIIOULES / ROQUEBRUNE

RACING FC TOULON / US VAL ISSOLE

HYERES FC / STE MAXIME

BELGENTIER / RAMATUELLE

ST CYR / LES VALLONS

Club exempt : CARQUEIRANNE LA CRAU



CADRAGE U18

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

J.S. BEAUSSETANNE / RACING F.C. TOULON

A.S ESTEREL / VIDAUBAN F.C

U.S. CADIERENNE / ASPTT TOULON

STE MAXIME AS / GARDIA CLUB

Clubs exempts : COGOLIN - CUERS PIERREFEU - E. ST TROP/LA BAIE - FREJUS ST RAPHAEL - F.C. PUGETOIS - FLAYOSC - HYERES F.C. - LA LONDE - LE MUY F.C. - ST MAXIMIN - SP CLUB TOULON - T. USAM

CADRAGE U17

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

HYERES F.C. / T. PIVOTTE SERINETTE

C.A. ROQUEBRUNOIS / SP CLUB TOULON

SIX FOURS LE BRUSC / ST MANDRIER

US CARQUEIRANNE CRAU / S.C DRAGUIGNAN

ELAN SPF CAMPSOIS / LA VALETTE U.A.

F.C. PUGETOIS / SANARY US

ASPTT TOULON / RAMATUELLE F.C.

PAYS DE FAYENCE F.C. / RACING F.C. TOULON 2

Clubs exempts : EFC FREJUS ST RAPHAEL – ASPTT HYERES - LE PRADET - LORGUES - MAR VIVO - SC NANSAIS - STE MAXIME - U.S DU VAL D'ISOLE



CADRAGE U16

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

LE MUY F.C. / LORGUES
S.C DRAGUIGNAN / O. ST MAXIMIN
ST MANDRIER / FC SEYNOIS
J.S. MOURILLONNAISE / CUERS PIERREFEU U.S.
LE PRADET U.S. / VIDAUBAN F.C
LA LONDE S.O. / ENT. COEUR DU VAR
LA VALETTE U.A. / GARDIA CLUB
HYERES F.C. / A. S. LES VALLONS
US CARQUEIRANNE CRAU / SP.C. COGOLINOIS

Clubs exempts : ROQUEBRUNE - FREJUS ST RAPHAEL - MAR VIVO - RACING F.C. TOULON - SOLLIES
FARLEDE - SP CLUB TOULON - T. PIVOTTE SERINETTE

CADRAGE U15

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

TRANS / U.S. CUERS PIERREFEU
FREJUS ST RAPHAEL / SC NANSAIS 1

Clubs exempts : A.S. BRIGNOLAISE - ASPTT TOULON – BESSE SPORTS - FC SEYNOIS - ENT. COEURS DU
VAR - ENT. STE MAXIME/PLAN DE LA TOUR - F.C. BELGENTIEROIS - F.C. LAVANDOU/BORMES - PAYS DE
FAYENCE - F.C. PUGETOIS - GARDIA CLUB - HYERES F.C.- J.S. BEAUSSETANNE - J.S. MOURILLONNAISE -
LA LONDE S.O. - LA VALETTE U.A. - LORGUES - O. ST MAXIMIN - OLLIOULES - RACING F.C. TOULON -
RAMATUELLE F.C. - S.C DRAGUIGNAN - SIX FOURS LE BRUSC - SP CLUB TOULON - SP.C. COGOLINOIS -
ST MANDRIER - T. PIVOTTE SERINETTE - T. USAM - U.S. CADIERENNE - US CARQUEIRANNE CRAU



CADRAGE U14

A jouer le 31 Octobre 2021

Sur le terrain du club premier nommé

U.S DU VAL D'ISOLE / S.C DRAGUIGNAN

O. ST MAXIMIN / SANARY US

SC TOURVAIN / RIAN S U.S.

F.C. BELGENTIEROIS / US CARQUEIRANNE CRAU

F.C. REVESTOIS / LA VALETTE U.A.

INSTITUT M20 / RACING F.C. TOULON – avancé au 24.10.2021 (accord écrit des deux clubs)

Clubs exempts : A.S. BRIGNOLAISE - ST CYR - ASPTT TOULON - C.A. ROQUEBRUNOIS - E. ST TROP/LA BAIE - FREJUS ST RAPHAEL - FC SEYNOIS - ELAN SPF CAMPSOIS - ENT. STE MAXIME/PLAN DE LA TOUR - CARNOULES - FLAYOSC - GARDIA CLUB - HYERES F.C. - J.S. MOURILLONNAISE - LA LONDE S.O. - LE MUY F.C. - LE PRADET U.S - LORGUES - MAR VIVO - RIAN S - SOLLIES FARLEDE - SP CLUB TOULON - SP.C. COGOLINOIS - ST MANDRIER - T. PIVOTTE SERINETTE – USAM TOULON - VIDAUBAN FC

Prochaine réunion sur convocation

Le Président de séance : Jean Paul RUIZ